

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 10 mai 2022

fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature.

ARRÊTE

Article 1er

Sont autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale les candidats et les candidates dont les noms suivent :

Mme Aline RAMOND-ROQUIN
Mme Béatrice LOGNOS
M. Jean-Pascal FOURNIER
M. Matthieu SCHUERS
Mme Julie DUPOUY

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 mai 2022

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA